



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 janvier 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Situation au Mali

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2584 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2022 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à ladite résolution. Le présent document décrit les principaux faits survenus au Mali depuis la publication du précédent rapport ([S/2021/844](#)), en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

#### II. Principaux faits nouveaux

2. Dans la période considérée, les autorités de transition ont continué de mettre en œuvre leur programme politique, fondé sur le plan d'action du Gouvernement de transition, qui comprend notamment des réformes électorales, la création d'un organe unique de gestion des élections, ainsi que la tenue d'un vaste dialogue national sur la réforme (Assises nationales de la refondation), afin d'établir la base des réformes politiques et institutionnelles. Ces initiatives se sont déroulées sur fond de divergences de vues entre le Gouvernement malien de transition et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), concernant le calendrier de la transition politique, notamment la tenue d'élections législatives et présidentielle d'ici le mois de février 2022 pour marquer la fin de la période de transition, et dans un contexte de dégradation de l'état de la sécurité. De légers progrès ont été accomplis sur le plan de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et les efforts se sont poursuivis en vue de l'élaboration d'une stratégie globale axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali.

##### A. Transition politique, réformes et élections

3. Durant la période considérée, les divisions entre les parties prenantes politiques ont subsisté concernant des aspects essentiels de la transition, notamment le programme de réforme du Gouvernement de transition et la tenue du dialogue national sur la réforme, ce dernier étant conçu comme un processus de consultation des principales parties prenantes de tous les groupes de la société, en vue du lancement de réformes politiques et institutionnelles visant à remédier aux causes profondes des crises à répétition qui secouent le Mali. Plusieurs partis, regroupements et



mouvements politiques ont déclaré leur appui aux autorités de transition et confirmé leur volonté de participer au dialogue national. Inversement, la coalition politique des parties regroupées dans le Cadre d'échange des partis et regroupements de partis politiques pour une transition réussie au Mali, comprenant des alliés de l'ancienne majorité présidentielle, a continué de s'opposer publiquement à des éléments clefs du programme des autorités de transition. À l'issue d'un entretien avec le Président du Gouvernement de transition, le 19 novembre, le Cadre d'échange a annoncé dans un communiqué que du fait de l'érosion de la confiance entre le Gouvernement de transition et les partis politiques, le groupement ne participerait pas au dialogue national. Il a également renouvelé ses appels en faveur de l'adhésion au calendrier de la transition et à l'organisation d'élections et exprimé sa volonté d'appuyer une transition réussie, tout en indiquant qu'il restait ouvert au dialogue avec les autorités de transition.

4. Des manifestations pacifiques à l'appui des autorités de transition et des forces armées se sont déroulées durant tout le mois d'octobre dans plusieurs villes dont Bamako, Bougouni, Kayes, Mopti, Sévaré et Sikasso. D'autres parties prenantes, dont la société civile, ont également énoncé leurs positions : le 6 novembre, au cours d'un point de presse, Synergie 22, une plateforme constituée de 22 organisations de la société civile participant à l'observation des élections s'est déclarée préoccupée par les clivages politiques persistants sur les questions liées aux réformes électorales ; et l'imam Mahmoud Dicko, au cours d'une cérémonie de prière organisée le 28 novembre, s'est dit inquiet que la trajectoire de la transition soit un facteur contribuant à la poursuite de l'isolement persistant du Mali et a préconisé la convergence de toutes les forces vives de la nation en vue du succès de la transition.

5. Conformément à son programme, le Gouvernement de transition a poursuivi les préparatifs en vue de la tenue du dialogue national sur la réforme. Le 16 octobre, le Premier Ministre du Gouvernement de transition a promulgué un décret portant nomination de 30 membres de la commission nationale d'organisation du dialogue national, dont 10 femmes (33,3 %). Un autre décret, signé le même jour, a porté désignation de 18 personnalités publiques au comité de haut niveau du dialogue national, dont 7 femmes, soit 38,9 %. Les deux structures sont conformes à la loi sur la parité et les responsables désignés sont respectés par l'ensemble de l'échiquier politique. Le 20 octobre, le Conseil des ministres a approuvé le projet de mandat et le calendrier du dialogue national. Le comité de haut niveau a été officiellement institué le 26 octobre par le Président du Gouvernement de transition et chargé : a) de mener des consultations avec les parties prenantes politiques et sociales pour veiller à obtenir une large participation et favoriser un consensus ; b) d'appliquer le calendrier du dialogue national ; c) d'élaborer et d'appliquer un plan de communication et d'en surveiller l'exécution ; d) d'établir le rapport final sur le dialogue national qui sera présenté au Président du Gouvernement de transition. Le 28 octobre, le Premier Ministre du Gouvernement de transition a inauguré la commission d'organisation du dialogue national.

6. Les clivages politiques ne faisant que croître, les autorités de transition et notamment le Premier Ministre et le Ministre de la refondation de l'État ont entamé des consultations avec les principales parties prenantes pour rallier un appui au programme du Gouvernement et notamment au dialogue national sur la réforme. Le Président du Gouvernement de transition a également tenu du 12 au 22 novembre une série de consultations avec les partis et les regroupements politiques, les syndicats et les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses. Le 23 novembre, le Président du Conseil national de transition a reçu une délégation du Haut Conseil islamique du Mali.

7. Le dialogue national sur la réforme devait commencer le 22 novembre au niveau des cercles et des communes et le 21 décembre au niveau national. Le comité de haut niveau a néanmoins publié un communiqué le 22 novembre pour indiquer que du fait

des consultations en cours, le dialogue serait reporté jusqu'à nouvel ordre. Dans un communiqué publié le 3 décembre, le comité a annoncé un nouvel échéancier relatif au dialogue national, débutant le 11 décembre au niveau des cercles, le 15 décembre au niveau des communes et du 27 au 30 décembre au niveau national.

8. Tandis qu'une certaine incertitude continuait d'entourer le calendrier électoral, des mesures ont été prises en vue de l'organisation des élections. Le 24 novembre, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi portant loi électorale qui prévoit : a) la création d'un organe unique de gestion des élections ; b) la révision de la carte électorale en prévision des législatives ; c) la réforme du mode de scrutin, notamment l'introduction d'un vote électronique et, concernant les élections législatives, l'instauration d'un mode de scrutin proportionnel ; d) le plafonnement et le contrôle des dépenses de campagne électorale ; e) l'obligation de publication des résultats par bureau de vote et la transmission électronique des procès-verbaux de dépouillement. La MINUSMA a fourni un appui logistique à la révision annuelle du registre des électeurs, qui a débuté le 1<sup>er</sup> octobre et se poursuivra jusqu'au 31 décembre, avec notamment le déploiement, dans les régions du nord, des fournitures et du matériel nécessaires pour le scrutin.

9. Réagissant à l'adoption du projet de loi, dans un communiqué publié le 25 novembre, le Cadre d'échange a demandé aux autorités de transition : a) d'œuvrer en faveur d'un consensus, de l'ouverture et de la neutralité du Gouvernement ; b) de respecter les cadres normatifs de la CEDEAO interdisant la modification des lois électorales six mois avant les élections prévues, à moins d'avoir le consentement d'une majorité d'acteurs politiques ; c) de respecter les résultats de l'atelier organisé par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, qui s'est achevé le 30 juin au cours duquel a été recommandé le maintien du dispositif électoral existant, avec quelques améliorations. La Mission d'observation électorale au Mali et la Coalition pour l'observation citoyenne des élections au Mali se sont quant à elles félicitées du nouveau projet de loi électorale, tout en proposant quelques aménagements.

10. Une série d'enquêtes et de procédures judiciaires ont été lancées contre des personnalités maliennes. Le 26 octobre, le quatrième Vice-Président du Conseil national de transition a été interpellé au motif de « propos subversifs » tenus dans les médias sociaux. Plusieurs partis politiques ont dénoncé publiquement son arrestation. Le 4 novembre, le Conseil a adopté une résolution pour demander le respect de l'immunité parlementaire du quatrième Vice-Président et la suspension de la procédure judiciaire entamée contre lui. Par un décret présidentiel promulgué le 9 novembre, le quatrième Vice-Président a néanmoins été révoqué de son poste au Conseil et déchu de son immunité parlementaire. Il a été libéré depuis, mais est en attente de jugement. Le 5 novembre, le procureur du tribunal de première instance de la commune VI de Bamako a annoncé qu'une information judiciaire avait été ouverte contre six personnalités : cinq anciens responsables de la sécurité de l'État et de la police et l'ancien Secrétaire général de la présidence sous l'ancien Président du Gouvernement de transition, Bah N'Daw. Elles sont notamment accusées d'association de malfaiteurs et de complot contre le gouvernement. Il convient de rappeler que l'ancien Premier Ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, et l'ancien Secrétaire général de la présidence, Kalilou Doumbia, ont été placés sous mandat de dépôt, étant accusés de corruption dans le cadre de l'achat d'un avion présidentiel et de matériel militaire sous le régime de l'ancien Président Ibrahim Boubacar Keita.

### **Contacts avec la communauté internationale**

11. La communauté internationale s'est employée activement à appuyer le processus de transition. Le 17 octobre, le Président du Ghana, Nana Akufo-Addo, en sa qualité de Président de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la

CEDEAO, s'est rendu à Bamako pour s'entretenir avec les autorités de transition. Durant les contacts, les autorités ont évoqué les problèmes auxquels le pays faisait face, notamment la faiblesse de la présence de l'État au-delà de la capitale et l'état de la sécurité, et leurs priorités pour veiller à la tenue des élections dans un climat propice et à un retour durable de la norme constitutionnelle. Elles ont annoncé que le calendrier électoral serait publié à l'issue du dialogue national sur la réforme. Le Gouvernement a tenu ces mêmes propos devant la délégation du Conseil de sécurité qui s'est rendue au Mali les 23 et 24 octobre. Le 25 octobre, les autorités de transition ont expulsé du pays le Représentant spécial de la CEDEAO auprès du Mali, citant des « agissements incompatibles avec son statut ».

12. Le 7 novembre, la CEDEAO a convoqué une session extraordinaire à Accra, pour s'entretenir de la situation au Mali et en Guinée. Avant le sommet, le Président du Gouvernement de transition a officiellement notifié le Président de la CEDEAO que les élections ne pourraient pas se tenir en février 2022, comme envisagé, et a demandé du temps supplémentaire pour communiquer une nouvelle date. Dans son communiqué final, le sommet a déploré l'absence de progrès sur le plan de la préparation des élections et notamment d'un calendrier détaillé. Il a décidé d'imposer des sanctions ciblées, avec effet immédiat, à la plupart des membres des autorités de transition, à leur famille et aux autres institutions de la Transition, sous forme d'une interdiction de voyager et d'un gel des avoirs financiers. La CEDEAO a également demandé à l'Organisation des Nations Unies, à l'Union africaine et aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de faire de même. Le 15 novembre, le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne a décidé d'établir un « cadre de mesures restrictives » spécifique au Mali. Le 2 novembre, les États-Unis d'Amérique ont annoncé officiellement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la suspension des concessions commerciales accordées au Mali au titre de la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique.

13. Les résultats du sommet de la CEDEAO ont suscité des réactions contrastées parmi les parties prenantes politiques au Mali. Le Gouvernement de transition a publié un communiqué le 8 novembre, dans lequel il a notamment : a) déclaré qu'il regrettait les décisions de l'Autorité, estimant qu'elles n'avaient pas suffisamment pris en compte « les aspirations du peuple malien » et les efforts faits par les autorités de transition ; b) réaffirmé la volonté du Gouvernement de transition de maintenir le dialogue avec la CEDEAO. Les parties politiques qui avaient critiqué la démarche des autorités de transition ont réclamé des mesures visant à rassurer les partenaires internationaux, régionaux et bilatéraux. D'autres acteurs politiques et de la société civile ont critiqué le résultat du sommet, insistant sur le respect de la souveraineté nationale et les problèmes en cours dans le pays.

14. Entre-temps, au niveau national, exerçant ses bons offices ainsi que par l'entremise du comité de suivi, composé des représentants spéciaux de la CEDEAO, de l'Union africaine et de la MINUSMA, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali s'est concerté régulièrement avec les autorités de transition, les acteurs politiques et les autres parties prenantes, ainsi qu'avec les représentants du corps diplomatique, pour promouvoir le dialogue et envisager des moyens de consolider le consensus sur les principales priorités politiques.

## **B. Accord pour la paix et la réconciliation au Mali**

15. Globalement, des avancées limitées ont été enregistrées sur le plan de l'application de l'Accord politique. Le poids de plus en plus grand accordé à la transition politique a détourné l'attention de l'application de l'Accord. Malgré les efforts faits par le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de médiation

internationale, aucun progrès n'a été accompli pour ce qui est de l'incorporation des 1 136 ex-combattants restants, dans le cadre d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration accéléré. Bien que le Gouvernement de transition ait manifesté sa volonté d'aller de l'avant, la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme n'ont pas encore soumis les listes de leurs combattants, ce qui a encore retardé le processus. Malgré ces problèmes, à la suite des bons offices menés par l'équipe de médiation internationale et le Représentant spécial, les parties signataires ont décidé de poursuivre la réinsertion socioéconomique des ex-combattants dans un premier groupe de 300 éléments par région. Les négociations se poursuivent en vue de la mise en place de ces initiatives de réintégration.

16. Fait important, à la quarante-cinquième session du Comité de suivi de l'Accord qui s'est tenue à Bamako le 5 octobre, le Ministre de la réconciliation nationale, le colonel-major Ismaël Wagué, qui est chargé de l'application de l'Accord, a annoncé que le Gouvernement de transition comptait intégrer 13 000 ex-combattants dans les forces armées et de sécurité avant la fin de 2021 et de 13 000 ex-combattants supplémentaires d'ici deux ou trois ans. L'optimisme suscité par cette annonce s'est néanmoins émué lorsque, le 7 octobre, le Comité stratégique permanent, une coalition créée par la Coordination des mouvements de l'Azawad et une aile de la Plateforme en avril, a annoncé son retrait du cadre de concertation intermalien, un mécanisme conçu pour maintenir le dialogue entre les parties signataires entre les sessions du Comité de suivi de l'Accord. La décision a été motivée par les observations faites par le Ministre de la réconciliation, le colonel-major Wagué, à la réunion du Comité, déclarant que le Gouvernement de transition ne faisait pas partie du Comité stratégique permanent et exhortant les partenaires internationaux à s'abstenir d'appuyer l'organe, sans savoir préalablement consulté le Gouvernement de transition.

17. Dans ces circonstances, le Comité stratégique permanent a entrepris le 2 novembre une tournée dans toutes les régions du nord pour sensibiliser les populations locales à la nécessité d'une coexistence pacifique. Dans une démonstration de force, la coalition a déployé un convoi de quelque 200 véhicules à cet effet. Le même jour, les Forces armées maliennes ont annoncé le lancement d'une procédure de recrutement spéciale dans les régions du nord et du centre, visant à intégrer 2 000 personnes disposant d'armes de service dans l'armée, la garde nationale et la gendarmerie. À ce jour, quelque 440 jeunes ont été enregistrés à Ansongo, Gao et Ménaka.

18. Aucun changement n'est intervenu sur le plan de l'inclusion des femmes dans les mécanismes d'appui et de surveillance de l'application de l'Accord de paix. La désignation de 15 femmes supplémentaires reste en suspens. Les concertations se poursuivent par ailleurs, en vue de la création d'un observatoire indépendant des femmes, visant à accroître le rôle qu'elles jouent dans les processus politique et de paix. Le 28 octobre, pour promouvoir la participation des femmes aux processus politique et de paix, le Gouvernement de transition a lancé, avec l'aide de la MINUSMA, des « centres de crises tenus par des femmes », avec la participation de 200 femmes de diverses organisations de la société civile et de partis politiques. Ce mécanisme de consolidation de la paix fournit un espace physique et un cadre pour travailler avec les populations, notamment les femmes et les jeunes, afin de se mobiliser, d'entreprendre une médiation, d'intervenir dans des situations violentes ou tendues, notamment durant les élections, et de promouvoir un accès équitable et la participation des femmes aux processus politiques et électoraux durant la période de transition. Des centres de crises tenus par des femmes ont été créés à Bamako et dans sept régions du Mali. Durant la période considérée, aucun progrès n'a été enregistré sur le plan de la création d'un observatoire indépendant des femmes.

19. Dans une évolution positive, le Ministre de l'économie et des finances a présidé le 21 octobre une cérémonie de signature relative au lancement de 16 projets du Fonds

de développement durable, se chiffrant à plus de 65 millions de dollars (38 milliards de francs CFA d'Afrique de l'Ouest). Cela a constitué un progrès important dans l'application du titre IV de l'Accord de paix sur le développement socioéconomique et culturel. Le même jour, le Gouvernement malien de transition et les chefs des conseils régionaux, notamment les autorités intérimaires régionales, ont signé le premier mémorandum d'entente relatif au décaissement de 70 % des fonds préapprouvés (77 millions de dollars) concernant neuf projets menés par les autorités locales dans le nord, dans le cadre de la Zone de développement des régions du nord. Le retard persistant accusé sur le plan de la désignation des membres du secrétariat de la Zone risque néanmoins de retarder davantage la mise en place du mécanisme de communication de l'information ainsi que le respect des procédures de passation de marchés publics, comme l'avait demandé le Ministère de l'économie et des finances.

### **Appui de la communauté internationale**

20. Pour désamorcer les tensions, l'Algérie a invité le Ministre de la réconciliation nationale et les représentants des mouvements signataires à Alger du 22 au 24 octobre, à la suite de quoi le Comité stratégique permanent a repris sa participation au Cadre de concertation intermalien. Le Représentant spécial, travaillant avec les membres de l'équipe de médiation internationale, a également contacté les parties pour insister sur l'importance d'appliquer rapidement l'Accord.

21. Le 25 novembre, l'équipe de médiation internationale a convoqué une réunion virtuelle dans le cadre de son appui aux efforts de paix au Mali. Dans son communiqué final, entre autres choses, elle s'est à nouveau déclarée résolue à exercer son pouvoir d'arbitrage et a encouragé les parties signataires à participer à un dialogue constructif afin de mener à bien le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

22. La MINUSMA a continué de fournir une assistance technique aux autorités de transition en vue de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale, de l'intégration des ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes et du redéploiement par la suite des unités reconstituées dans le nord du Mali. L'appui a porté notamment sur les activités de renforcement des capacités, le relèvement des infrastructures et l'application de stratégies et de politiques nationales liées aux questions de sécurité et de défense.

## **C. Faits nouveaux sur le plan régional**

23. Durant la période considérée, le Représentant spécial a poursuivi ses concertations avec les parties prenantes régionales et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, plus particulièrement l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad, afin de s'entretenir de leur concours à la paix et à la stabilité au Mali, notamment de l'appui à la transition et à l'application de l'Accord de paix. Dans le même ordre d'idées, il a mené une visite conjointe au Togo avec le Haut-Représentant du Président de la Commission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel. Il s'est également régulièrement concerté avec l'Union africaine, la CEDEAO, le Groupe de cinq pays du Sahel et sa Force conjointe, sur l'appui global fourni au Mali et sur des questions précises connexes, tout au long de la période considérée. Une des cinq questions soulevées par les parties prenantes dans la région a trait au mandat de la MINUSMA, qu'elles estiment inapproprié, du fait des conditions de sécurité qui règnent. Il a saisi cette occasion pour informer ses interlocuteurs du plan d'adaptation en cours et pour signaler que le principal problème auquel se heurtait la Mission était lié à son manque de moyens, auquel il fallait remédier de toute urgence, pour lui permettre de s'acquitter intégralement de son

mandat. La MINUSMA a continué de coopérer avec les entités des Nations Unies présentes dans la sous-région, dont le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel. Le Représentant spécial a participé à cet égard à la trente-sixième réunion de haut niveau des chefs de mission des Nations Unies en Afrique de l’Ouest et au Sahel, qui s’est tenue le 15 novembre.

24. Dans le cadre de la reconfiguration de la présence militaire de la France dans la région du Sahel, les forces françaises ont fermé leurs bases à Kidal et à Tessalit dans le nord du Mali le 13 novembre et à Tombouctou le 15 décembre.

#### **D. Stabilisation et rétablissement de l’autorité de l’État dans le centre du pays**

25. Dans les régions du centre, la période considérée a été marquée par la persistance des problèmes de sécurité complexes, la forte augmentation et l’intrication des menaces et des attaques par des groupes extrémistes et violents, ainsi que les violences intercommunautaires et l’aggravation de la crise multidimensionnelle, qui a eu de graves répercussions sur les plans socioéconomique, humanitaire et des droits humains. Les violences intercommunautaires se sont poursuivies, en particulier dans les cercles de Djenné et de Niono. Le Représentant spécial a continué de se concerter régulièrement avec les autorités de transition sur la stabilisation des régions du centre et il s’est rendu dans la région de Mopti, notamment dans le village d’Ogossogou le 5 novembre.

26. Les autorités de transition ont entrepris d’élaborer une stratégie globale axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali, coordonnée par le Secrétaire permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, avec l’appui intégré de l’ONU. Après s’être rendu initialement dans le centre du pays, du 27 septembre au 2 octobre, pour un atelier de trois jours à Mopti, suivi de deux visites d’un jour à Bandiagara et à Douentza respectivement, le Secrétaire permanent s’est concerté avec les parties prenantes concernées des régions de Ségou et de San, anciennement région de Ségou, du 2 au 4 novembre dans la ville de Ségou. Les consultations ont réuni un vaste éventail de responsables régionaux et locaux, d’organisations de la société civile, de représentants syndicaux, de groupes de femmes, de jeunes et de membres de minorités, ainsi que d’autres parties prenantes. Les ateliers ont recueilli les contributions des participants à bon nombre de priorités thématiques en vue d’une stratégie révisée visant à stabiliser le centre, en remédiant aux problèmes existants, notamment dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, du développement et de l’aide humanitaire. La Mission a continué d’accompagner les autorités de transition dans ce processus.

27. La Mission a continué d’épauler les structures du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, dont son secrétariat permanent. Il a poursuivi également l’exécution des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité dans toutes les régions. En tout 10 projets ont été achevés et 15 autres lancés au cours de la période considérée, portant sur la formation professionnelle, le relèvement des infrastructures de base, les activités génératrices de revenus, l’éclairage et la sécurité, l’agriculture, les systèmes d’eau à énergie solaire et l’élevage.

#### **Promotion de la réconciliation**

28. Le 8 octobre, les habitants des villages d’Ogossogou Peul et d’Ogossogou Dogon, où deux attaques majeures avaient été commises en 2019 et en 2020, faisant 192 morts parmi les civils, et les habitants de 10 autres villages peuls et dogons dans les communes de Bankass et de Dimmbal ont signé un accord de réconciliation locale. Il prévoit la libre circulation des personnes et des marchandises, la reprise des

activités agricoles et pastorales, l'exploitation sans entrave des ressources naturelles ainsi que l'accès aux marchés, aux centres sanitaires et à d'autres services. Le processus a été épaulé par l'Équipe régionale d'appui à la réconciliation et la MINUSMA, notamment au moyen d'une action de médiation et de réconciliation depuis novembre 2020, associée au déploiement d'une base opérationnelle temporaire de la MINUSMA à Ogossogou. Les forces vives d'Ogossogou ont donc repris les visites réciproques et les populations ont commencé à circuler librement, pour mener des activités agricoles et pastorales. Le bétail qui avait été volé lors d'une attaque antérieure dans le village de Dimmbal a été restitué, et les habitations dans les villages peuls abandonnés sont en voie de reconstruction, en vue du retour des personnes déplacées. La situation reste toutefois précaire, le succès ultime des efforts de stabilisation en cours étant tributaire d'une série de facteurs, dont la dynamique transfrontière intercommunautaire.

### **Rétablissement de l'autorité de l'État**

29. Au 31 octobre, 73 % des maires, 93 % des préfets et 19 % des sous-préfets étaient effectivement présents dans les régions du centre. Ces chiffres révèlent une légère diminution de la présence des maires (précédemment de 78 %) et des sous-préfets (précédemment de 20 %) et une augmentation de la présence des préfets (précédemment de 80 %) depuis mai. Les écarts d'un district à l'autre demeurent néanmoins importants. Tous les maires sauf un ont été déployés dans les régions de Ségou et de San en octobre, anciennement région de Ségou, tandis que quelque 50 % étaient présents dans les régions de Bandiagara, de Douentza et de Mopti, anciennement région de Mopti. La même tendance a été observée concernant les sous-préfets, dont 28 % étaient présents dans l'ancienne région de Ségou en octobre, tandis que seulement 12 % étaient présents dans l'ancienne région de Mopti.

30. Malgré la précarité des conditions de sécurité dans le secteur, la MINUSMA et le Programme des Nations Unies pour le développement ont appuyé conjointement la transformation de la justice de paix (juge unique) de Djenné en tribunal de première instance, pour veiller à répartir les responsabilités entre le procureur et les deux magistrats.

### **Lutte contre l'impunité**

31. Le 18 octobre, le Représentant spécial s'est entretenu avec le Ministre de la justice pour s'enquérir de la suite donnée à l'application de la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité sur l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les crimes commis contre les soldats de la paix et il a exhorté le Gouvernement de transition à adopter de nouvelles mesures pour demander des comptes à ceux qui avaient attaqué les membres du personnel et les locaux de la MINUSMA.

## **III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité**

32. Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre, 324 attaques contre des civils ont été signalées, soit une légère baisse par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 326 attaques s'étaient produites. À la suite des attaques récentes, 80 personnes parmi les civils ont été tuées, 95 blessées et 90 enlevées.

33. Si le nombre total d'atteintes à la sécurité des civils a diminué, trois tendances dénotent d'importants changements dans le contexte général de la sécurité. Premièrement, rares ont été les informations obtenues par la Mission sur des faits de violence confirmés ou des menaces de violence dans les zones effectivement contrôlées par des groupes extrémistes et violents, malgré les allégations de graves violations des droits humains, ce qui pourrait indiquer un niveau élevé de coercition



exercé dans ces secteurs. Deuxièmement, les atteintes à la sécurité signalées se sont produites principalement dans des zones dont divers groupes se disputaient le contrôle, soit contre l'État, soit contre des groupes armés et des milices locaux, comme dans les régions de Bandiagara, de San et de Ségou, l'ensemble du Gourma et sur les voies d'accès stratégiques clefs où des éléments armés extrémistes tentaient apparemment d'établir un contrôle efficace. Troisièmement, les tendances relevées au niveau des atteintes à la sécurité ont démontré un déplacement constant du centre vers le sud du pays, avec une augmentation notable des attaques par des individus armés non identifiés ou des membres de groupes extrémistes et violents à Koutiala, à San et à Sikasso, ainsi qu'une recrudescence des tensions intercommunautaires touchant particulièrement les communes de Diabali et de Dogofri dans le cercle de Niono (région de Ségou).

34. La propagation des atteintes du centre vers le sud s'explique, en partie, par l'absence effective de l'État, notamment les Forces de défense et de sécurité maliennes, dans la plupart des zones rurales dans le centre du Mali, comme l'indiquent les menaces des groupes extrémistes et violents, le climat de crainte, la multiplication des fermetures d'écoles et l'absence de services de base et d'activités humanitaires. Le recours de plus en plus fréquent à des blocus ou à des tactiques de siège a été observé, tout comme la destruction stratégique d'infrastructures essentielles, notamment les ponts et les installations de télécommunication, et l'emploi d'engins explosifs improvisés, qui semble être une tactique de guerre délibérée consistant à accroître l'isolement des populations.

35. Des violences intercommunautaires ont continué de se produire dans les régions du centre, en particulier dans les cercles de Djenné et de Niono. Un affrontement majeur entre des dozos et des groupes extrémistes violents a été signalé le 20 octobre à Marébougou dans la commune de Djenné (région de Mopti), entraînant des déplacements massifs et une dégradation des conditions humanitaires. Lors d'une tentative de briser le siège imposé par les extrémistes, des affrontements ont opposé des dozos locaux, ayant obtenu des renforts de Bandiagara, du cercle de Djenné et des régions de Ségou et de San, au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM). Ces heurts ont fait au moins 12 morts et 52 blessés parmi les dozos, la population se retrouvant prise entre les factions belligérantes. Le 3 décembre, des éléments armés présumés extrémistes ont attaqué un camion transportant plusieurs commerçants, près du village de Songo (cercle et région de Bandiagara). L'attaque a fait plus de 30 morts parmi les civils, dont des femmes et des enfants, et 18 blessés. Toutes les victimes identifiées seraient des Dogons des villages de Kori-Kori, de Ficko et de Songo.

36. La région de Gao a connu une intensification des mouvements de vastes groupes extrémistes et violents qui auraient cherché à se rapprocher de la ville d'Ansongo, tandis que le secteur d'Ouatagouna aurait servi de point avancé à des groupes extrémistes et violents étendant leurs activités dans le secteur. La MINUSMA est intervenue au moindre signe avant-coureur, redéployant ses forces sans tarder pour manifester sa présence dans des secteurs clefs autour de la ville et du cercle d'Ansongo, bien que l'absence chronique de moyens aériens et d'effectifs ait entravé sa capacité d'accroître ses activités et opérations de dissuasion.

37. Dans la région de Tombouctou, les activités déstabilisatrices des groupes extrémistes violents ont témoigné de l'étendue de leur influence et de leur portée, au moyen d'intimidations, de menaces, d'extorsions, d'enlèvements et de sabotages d'antennes de réseaux mobiles, notamment à l'aide d'engins explosifs. Durant la période considérée, les menaces que font peser ces groupes ont augmenté. Dans les localités touchées, des groupes extrémistes violents ont continué d'imposer de nouvelles règles en recourant à des menaces et à des tactiques de terreur qui ont des

conséquences pour les civils, en particulier les enfants et les femmes. Dans certaines zones du Gourma dans la région de Tombouctou, la force de la MINUSMA a continué de mener des opérations de dissuasion pour rassurer la population civile contre les menaces que constituaient ces groupes.

## **A. Attaques asymétriques et autres**

38. Les 53 attaques menées à l'aide d'engins explosifs improvisés, enregistrés depuis octobre 2021, ont représenté le nombre mensuel le plus élevé consigné au Mali depuis la création de la Mission : 42 ont été perpétrées contre la MINUSMA (23 à Kidal, 9 à Gao, 6 à Mopti, 2 à Ménaka et 2 à Tombouctou), faisant 9 morts et 16 blessés parmi les soldats de la paix. Le nombre d'attaques a augmenté par rapport à la période précédente, au cours de laquelle 34 attaques avaient été enregistrées contre la MINUSMA et 19 contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, faisant 48 blessés parmi les soldats de la paix. L'attaque la plus grave contre la MINUSMA s'est produite le 2 octobre lorsqu'un engin explosif improvisé a été utilisé contre un convoi logistique dans la région de Kidal, faisant un mort et trois blessés parmi les soldats de la paix. Par ailleurs, un contractant civil de la MINUSMA a été tué le 3 décembre, lorsqu'un convoi logistique de la force de la Mission a été visé par des tirs dans la région de Gao. Le 6 décembre, un soldat de la paix a succombé à ses blessures à la suite d'une attaque commise le 22 novembre au moyen d'un engin explosif improvisé. Le 8 décembre, un convoi logistique de la MINUSMA se rendant de Douentza à Sévaré a heurté un engin explosif improvisé près du village de Mbéba, dans la commune de Lowol-Guéou, dans le cercle et la région de Bandiagara, à quelque 70 kilomètres au nord-est de Sévaré, faisant sept morts et trois blessés parmi les soldats de la paix.

39. En tout, 68 attaques asymétriques ont été menées contre les forces nationales et internationales, la MINUSMA et les groupes armés signataires, dont 45 dans le nord (22 à Kidal, 11 à Gao, 11 à Tombouctou et 1 à Ménaka) ; 18 attaques se sont produites dans le centre (14 à Mopti et 4 à Ségou). Dans le sud, 4 attaques ont été enregistrées à Koulikoro et 1 à Kayes. Le nombre d'attaques dans le centre du Mali a augmenté par rapport à la précédente période considérée, au cours de laquelle 27 attaques avaient été enregistrées contre les forces de sécurité et les groupes signataires. Le 4 octobre, le convoi logistique d'une force internationale a été visé par un engin explosif improvisé qui a fait deux blessés parmi les civils entre Bourem et Tarkint, dans la région de Gao.

40. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été visées au cours de 28 attaques (8 à Mopti, 8 à Tombouctou, 4 à Koulikoro, 2 à Kidal et 2 à Ségou, 1 à Kayes et 1 à Gao), qui ont fait 40 morts (34 membres des Forces armées maliennes, 3 agents de la gendarmerie et 3 civils) et 52 blessés (44 membres des Forces armées maliennes, 6 agents de la gendarmerie et 2 civils). L'attaque la plus meurtrière s'est produite le 6 octobre, lors d'une embuscade tendue à des membres des Forces armées maliennes, à quelque 14 kilomètres au sud-ouest de Bandiagara, dans la commune de Bandiagara (région de Mopti), faisant 17 morts et 11 blessés parmi les Forces armées maliennes. Un groupe armé signataire (Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance) a été visé dans une attaque dans la commune de Gounzoureye, à 5 kilomètres au sud de la ville de Gao, au cours de laquelle 10 personnes ont été tuées, 6 autres blessées et 3 autres enlevées.

## **B. Appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes**

41. Durant la période considérée, 42 formations ont été organisées à Bamako et dans les régions, à l'intention de 489 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes (dont 176 femmes). Parmi ces formations, 18 ont été organisées dans le centre et le nord à l'intention de 168 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes (dont 8 femmes). Le partenariat avec la mission de renforcement des capacités de l'Union européenne dans le Sahel se poursuit au moyen de la tenue de formations conjointes et de la mise en place d'outils d'évaluation. La police des Nations Unies a organisé des formations avant le déploiement, destinées aux Forces de défense et de sécurité maliennes, en particulier aux agents déployés dans les nouveaux postes de police construits dans le cadre de l'établissement de l'autorité de l'État.

42. La MINUSMA a fourni un appui logistique à des unités des Forces armées maliennes présentes dans tout le pays. La force de la MINUSMA a également mené six missions d'évacuation médicale, au cours desquelles 28 membres des Forces armées maliennes ont été évacués. La MINUSMA a en outre transporté le personnel des Forces armées maliennes de Bamako à Ménaka du 8 au 22 octobre afin d'étayer le redéploiement des forces maliennes.

## **C. Atténuation de la menace des armes légères et de petit calibre et des engins explosifs**

43. Pour accompagner les initiatives maliennes contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, la MINUSMA a conduit, conjointement avec le Secrétariat permanent de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, une campagne à Bamako et dans les régions du centre pour accroître la sensibilisation aux risques associés à la détention et au commerce illégaux d'armes.

## **D. État de droit**

44. Le Ministère de la justice a établi, avec l'aide de la MINUSMA, un système d'information statistique à l'intention du secteur de la justice au Mali, un outil de gestion qui contribuera au renforcement des tribunaux et des prisons dans le nord et dans le centre. La Mission a continué d'apporter un appui technique au renforcement de la sécurité pénitentiaire, notamment à l'issue de la révision du décret interministériel sur le plan intégré de sécurisation des prisons, les 15 et 16 novembre. En octobre, elle a appuyé la création, la formation et la dotation en matériel d'une brigade nationale d'intervention pénitentiaire pour permettre à l'administration pénitentiaire de satisfaire les besoins de sécurité internes et externes.

45. La MINUSMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont continué d'appuyer le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et d'autres institutions judiciaires au cours des poursuites engagées contre les personnes commettant de graves crimes. Cela comprenait la fourniture d'un appui technique et logistique à une mission déployée à Aguelhok (région de Kidal) pour enquêter sur l'attaque commise le 2 avril 2021, qui avait occasionné le décès de quatre soldats de la paix, et en poursuivre les auteurs. Au 7 décembre, 34 individus en tout avaient été identifiés comme suspects, dont 4 ont été placés en détention ; 44 enquêtes sont en cours.

46. La Mission a appuyé l'administration judiciaire dans des affaires ayant trait à des violations des droits humains et à des faits liés au terrorisme, notamment l'observation de procès au regard des normes internationales applicables en matière

de droits humains. L'autorité judiciaire a par exemple mené à bien une session spéciale de justice pénale au cours de laquelle 41 procès concernant 53 personnes accusées de faits terroristes se sont tenus, à la suite desquels 46 ont été reconnues coupables. Cela porte à 229 le nombre de personnes soupçonnées de terrorisme depuis la mise en place en 2017 du Pôle judiciaire spécialisé, 189 ayant été condamnées et 40 acquittées. Le 10 novembre, le Tribunal de justice militaire a tenu sa première session pénale en 2021 à Bamako : trois affaires ont été jugées, concernant un assassinat, un meurtre et un viol.

#### IV. Situation des droits humains

47. La situation des droits humains est restée préoccupante dans le pays, notamment dans les régions qui étaient les moins touchées par la violence. Des groupes extrémistes ont systématiquement pris pour cible des civils et des infrastructures vitales dans le centre et le nord du Mali, tandis que des attaques contre des victimes de formes contemporaines d'esclavage persistaient dans le sud du pays. Des allégations ont été portées au sujet de graves violations qui auraient été commises par les forces nationales au cours d'opérations antiterroristes ou militaires, notamment dans le centre du pays. La situation des femmes et des enfants en période de conflit est restée déplorable.

48. Dans ce contexte, la MINUSMA a recensé 324 affaires liées aux droits humains (92 violations et 232 atteintes), à savoir 16 exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, 84 autres meurtres, 94 cas de blessures, 60 enlèvements ou disparitions forcées, 1 acte de torture ou de mauvais traitements et des arrestations illégales et des détentions, en particulier 69 cas de détention prolongée et de violation des garanties d'une procédure régulière dans des affaires de terrorisme, ainsi que des cas de menace de mort et d'intimidation, d'imposition de siège à des populations civiles, de destruction et de pillage de biens civils, de razzias de bétail ainsi que de déplacement forcé.

49. Le centre du Mali est resté l'épicentre de la violence : des violations et des atteintes flagrantes ont été confirmées dans les régions de Bandiagara (65), Douentza (2), Mopti (51) et Ségou (57). Des violations et des atteintes ont également été étayées dans les régions de Dioila (1), Gao (26), Koutiala (1), Ménaka (20), Sikasso (4) et Tombouctou (22), ainsi que dans le district de Bamako (75).

50. Ces violations et atteintes ont été commises par les forces nationales (22), les forces régionales ou internationales (1), des groupes armés signataires ou coopérant à la mise en œuvre de l'accord (17), des groupes armés et milices locales (21) et des groupes armés extrémistes (194). Les autorités judiciaires n'ont pas pleinement respecté les droits à une procédure régulière concernant 69 personnes soupçonnées de terrorisme.

51. L'ONU a constaté une augmentation du nombre de violations graves commises sur la personne d'enfants (252, contre 228 violations signalées durant la précédente période). Le recrutement et l'utilisation d'enfants (102) et les violences sexuelles (16) contre des enfants ont été généralisés. Il a été confirmé que 8 enfants avaient été tués et 14 autres mutilés. En tout 91 enfants associés à des groupes armés ont été séparés et remis à des acteurs civils de la protection de l'enfance. Il a été confirmé que 26 attaques s'étaient produites contre des écoles. Il est préoccupant qu'au moins 1 664 écoles n'aient pas été opérationnelles, principalement du fait de l'insécurité, notamment dans les régions du centre ainsi qu'à Tombouctou, situation dont ont pâti au moins 499 200 enfants et 9 984 enseignants. Par ailleurs, 57 cas de refus d'accès humanitaire ont été enregistrés. Sur 252 violations graves, 122 ont été attribuées à des éléments armés non identifiés et tandis que les autres ont été attribuées à la Coordination des mouvements de l'Azawad (62), à la Plateforme (27), aux chasseurs traditionnels dozos (14), à la Katiba du Macina (9), à l'État islamique du Grand Sahara (7), aux

Forces armées maliennes (5), à Dan Nan Ambassagou (4) et au GSIM (2). Parmi les violations graves, 95 ont été confirmées dans le centre du Mali (95), et les autres à Gao (71), Kidal (37), Ménaka (19), Tombouctou (28), Sikasso (1) et Bamako (1).

52. Au moyen des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, la MINUSMA a confirmé 14 cas de violences sexuelles liées au conflit, contre 9 consignées durant la précédente période, soit une augmentation. Cela recouvrait des cas de mariages forcés et de mariages précoces concernant six filles à Karou-Gourma (région de Gao), des cas d'agression sexuelle contre quatre migrants adultes et une tentative de viol contre trois migrantes par des trafiquants armés dans la région de Tombouctou, tous à la fin du mois de septembre. Une femme aurait également subi un viol collectif le 22 octobre par 12 éléments des Forces armées maliennes au camp militaire de la ville de Mopti. Des sous-groupes de la violence sexiste à Gao et à Mopti ont signalé par ailleurs une tendance inquiétante, à savoir des parents contraints par des éléments extrémistes de céder leurs filles (adultes ou enfants) en échange d'une protection, pratique contre laquelle ont résisté deux pères à Ansongo, lesquels auraient été tués par les assaillants. Dans le cercle de Gao, des éléments extrémistes auraient enlevé des filles durant des cérémonies de mariage et les auraient violées.

53. Le 28 octobre, le Gouvernement malien de transition et l'ONU ont adopté un plan d'action relatif à l'application des dispositions d'un communiqué conjoint visant à remédier aux violences sexuelles liées au conflit, signé par les deux parties en mars 2019. L'exécution de ce plan d'action permettrait au Mali de respecter l'engagement pris de prévenir les violences sexuelles liées au conflit, d'y donner suite sur le plan judiciaire et d'accompagner globalement les personnes rescapées.

54. Le 1<sup>er</sup> novembre, un juge d'instruction a ordonné l'arrestation de 21 hommes pour leur rôle dans de violentes attaques commises contre des victimes d'esclavage dans le village de Souroubiré (région de Kayes) les 28 et 29 septembre. Ces suspects ont été placés en détention à la prison centrale de la ville de Kayes, à l'issue d'une action de sensibilisation robuste menée par l'ONU pour veiller à ce que les auteurs de tels actes aient à en répondre, de manière concrète, dans les zones touchées.

55. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la MINUSMA a procédé à 19 évaluations des risques (9 à la demande des Forces de défense et de sécurité maliennes et 10 à la demande de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel). À cet égard, plusieurs mesures d'atténuation ont été recommandées aux entités qui avaient demandé un appui, afin de renforcer le respect des droits humains et de diligenter des enquêtes en cas de violation éventuelle. Il faudrait en faire davantage pour garantir l'application effective de ces mesures d'atténuation. Durant la période considérée, 19 éléments de la Force conjointe du G5 Sahel et 10 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont suivi des formations de sensibilisation à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

## V. Situation humanitaire

56. La dégradation de l'état de la sécurité a restreint l'accès humanitaire aux populations touchées et la capacité de ces dernières de bénéficier de services sociaux de base, du fait notamment de la persistance des atteintes à la sécurité survenues le long des principaux axes routiers et des attaques menées contre des ponts et des infrastructures de communication, ce qui a entravé l'accès humanitaire.

57. Du fait de l'instabilité et de l'insécurité, les déplacements de population se sont poursuivis et les besoins humanitaires ont augmenté : les déplacements internes ont

presque quadruplé en deux ans, soit plus de 400 000 personnes au 7 décembre, dont 64 % d'enfants et 55 % de femmes et de filles. Cette augmentation s'explique par la dégradation de l'état de la sécurité dans les régions de Ségou, de Mopti et de Tombouctou durant cette période. En octobre 2021, plus de 154 000 réfugiés maliens se trouvaient encore dans les pays voisins, notamment le Burkina Faso et la Mauritanie. Le Mali accueille près de 45 000 réfugiés, principalement du Burkina Faso (13 000), du Niger (17 000) et de la Mauritanie (15 000), auxquels il fournit protection et assistance.

58. Les conflits, la violence et les effets des changements climatiques ont propulsé l'insécurité alimentaire et la malnutrition à des niveaux alarmants : 1,3 million de personnes ont actuellement besoin d'une aide alimentaire immédiate. L'insécurité alimentaire est très élevée dans les régions de Gao (41,5 %), Mopti (40,8 %), Kidal (29,6 %), Tombouctou (26,5 %) et Koulikoro (26,1 %).

59. Le financement demeure insuffisant face à l'accroissement des demandes humanitaires. Dans le cadre du plan d'aide humanitaire pour 2021, quelque 563 millions de dollars ont été demandés dans le cadre du plan d'intervention humanitaire de 2021, afin d'apporter une aide à 4,7 millions de personnes. Au 7 décembre 2021, seuls 38 % des fonds requis avaient été mobilisés. Malgré le contexte difficile et les restrictions au financement et à l'accès, les acteurs humanitaires sont parvenus à aider 2,5 millions de personnes à ce jour en 2021, au moyen de l'assistance fournie sur le plan de la sécurité alimentaire, des mesures d'eau et d'assainissement, de la santé, de la nutrition, de l'éducation, du logement et de la protection des civils.

## **VI. Situation économique**

60. Le produit intérieur brut (PIB) réel, qui a chuté à -1,2 % en 2020 durant la pandémie, devrait se redresser pour atteindre 2,5 % à 4,6 % en 2021. Les crises en cours sur les plans politique, sanitaire, humanitaire et de la sécurité ont cependant entravé le développement économique. D'après les estimations, l'extrême pauvreté était de 41,9 % au niveau national en 2020 et les inégalités se sont accentuées depuis 2016, ce qui a accru la détresse de la population. Dans le budget national pour 2022, les dépenses de sécurité avaient augmenté de 21 % pour atteindre 3 57,7 millions de dollars, dépassant les augmentations dans les domaines de la santé (11 %) et de l'éducation (4,4 %), alors que seulement 30 % des enfants ont accès à l'école et 50 % des personnes aux soins de santé.

61. Durant la période considérée, la MINUSMA a approuvé 31 projets à effet rapide d'un montant total de 1,35 million de dollars, visant à fournir des éléments d'infrastructure et des services de base aux populations vulnérables, et a appuyé le renforcement des capacités et la formation, les activités génératrices de revenus et l'agriculture, la cohésion sociale et le règlement des conflits ainsi que l'état de droit et le soutien aux autorités locales et aux forces de sécurité. Par ailleurs, quelque 35 % des projets (11) visaient le centre du pays et 65 % (20) le nord.

62. Le fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali a lancé quatre nouveaux projets durant la période considérée, se chiffrant à 2,5 millions de dollars. Ils sont principalement axés sur la région de Gao et appuient la distribution d'eau, le développement des cultures irriguées, la résilience des populations locales et l'aide au transport, concernant le déploiement de 2 000 soldats dans de nouvelles unités, dans le cadre de la reconstitution des forces de sécurité.

## VII. Communications externes

63. La Mission a renforcé ses activités de sensibilisation dans les médias, notamment sociaux, par des communications interactives en direct avec la société civile malienne, les notables, les chefs religieux ainsi que les femmes et les jeunes. Une même action de sensibilisation a été menée dans les pays de la région, dont la plupart fournissent des contingents ou du personnel de police à la MINUSMA. Cette nouvelle campagne a permis de mieux faire comprendre le mandat de la Mission.

64. La MINUSMA a également mis en avant ses réalisations au moyen de récits, en soulignant les expériences des bénéficiaires, en particulier dans les régions du centre et du nord. Il s'agissait de souligner les effets concrets de sa présence dans le pays et de lutter contre la désinformation.

## VIII. Capacités de la Mission

### Composante militaire

65. Au 13 décembre, 96,52 % de l'effectif autorisé de 12 824 membres, dont 485 officiers et 12 339 membres des contingents avaient été déployés. Les femmes représentaient 4,31 % du personnel militaire.

### Composante Police

66. Au 13 décembre, 90,63 % de l'effectif autorisé de 1 920 membres du personnel de police des Nations Unies étaient déployés, soit 1 740 personnes, dont 289 policiers hors unités constituées et 1 451 membres d'unités de police constituées. Il convient de noter qu'une unité de police constituée demeure incomplète. Les femmes représentaient 20,29 % du personnel hors unités constituées et 12,70 % des membres d'unités constituées.

### Personnel civil

67. Au 31 octobre, 93 % de l'ensemble du personnel civil de la MINUSMA avaient été déployés, dont 43 % du personnel recruté sur le plan international, 10 % des Volontaires des Nations Unies, et 47 % du personnel recruté sur le plan national. Les femmes occupaient 30 % des postes soumis à recrutement international, 43 % des postes de Volontaires des Nations Unies et 17 % des postes soumis à recrutement national.

### Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

68. Au vu de la poursuite des attaques terroristes, notamment des tirs directs et indirects, et du survol fréquent des camps de la MINUSMA par des drones aériens non identifiés, les locaux de la Mission ont fait l'objet de travaux d'entretien et d'améliorations et des solutions techniques innovantes en matière de sécurité ont été mises en place. Les systèmes de sécurité et de défense ont été renforcés dans les camps de la MINUSMA et dans les secteurs adjacents à Aguelhok, Ansongo, Ber, Douentza, Ménaka, Gao, Goundam, Kidal, Mopti, Tessalit et Tombouctou.

69. Par ailleurs, les mesures de protection et de prévention contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), notamment les mesures d'auto-isolement au retour de l'étranger, continuent d'être appliquées à l'échelle de la Mission, laquelle a continué d'intégrer les mesures de prévention et d'atténuation en la matière, notamment la surveillance renforcée, la recherche et le suivi des contacts, les procédures de confinement et le retour au travail dans des conditions de sécurité et de

santé, ainsi que les modalités de relève des contingents. Au 9 novembre, la MINUSMA avait administré 27 371 doses du vaccin contre la COVID-19.

### **Déontologie et discipline**

70. Aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée durant la période considérée. La MINUSMA a continué d'appliquer sa stratégie de prévention des comportements répréhensibles, en particulier l'exploitation et les atteintes sexuelles, par l'intermédiaire de cours d'initiation et de remise à niveau à toutes les catégories de personnel. Elle a également poursuivi ses activités de communication, notamment de sensibilisation des populations locales, et a continué de fournir une aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

### **Questions environnementales**

71. La MINUSMA a poursuivi ses activités de surveillance de l'environnement des camps et des installations des contractants. Elle a obtenu une note de 71 sur 100, attribuée par le Département de l'appui opérationnel, concernant le tableau de bord d'évaluation environnementale au cours de l'exercice 2020-2021, une amélioration linéaire par rapport aux années précédentes. Les principaux changements ont été opérés au niveau du pilier Eau et eaux usées et du pilier relatif aux pratiques ayant une incidence plus générale.

## **IX. Observations**

72. Je suis profondément préoccupé par la poursuite de la dégradation de l'état de sécurité au Mali, qui se caractérise par une augmentation des attaques visant les civils et les soldats de la paix dans le centre et le nord du pays et par l'extension de la menace terroriste dans le sud. Je suis attristé par les pertes tragiques en vies humaines parmi les civils et par le décès de neuf soldats de la paix de la MINUSMA depuis mon précédent rapport. Cela exige des mesures urgentes, de la part du Gouvernement de transition pour régler les questions de sécurité en cours, mieux protéger les civils et renforcer la présence de l'État dans les zones préoccupantes, ainsi que la mise en place de réformes à plus long terme pour remédier aux problèmes fondamentaux de gouvernance et aux défaillances sur ce plan, ainsi qu'un appui international constant.

73. Dans ces circonstances, on ne saurait trop insister sur la nécessité de faire aboutir, en temps voulu, la transition politique en cours. Aucun effort ne doit être ménagé pour créer les conditions requises à cette fin et établir les fondements d'une stabilité durable. Je demande instamment au Gouvernement de transition, à toutes les parties politiques et à la société civile de collaborer et de parvenir à un consensus sur les réformes politiques et institutionnelles nécessaires et sur un calendrier électoral afin d'ouvrir la voie à la transition vers un Gouvernement démocratiquement élu. L'ONU travaillera avec la CEDEAO et l'Union africaine pour accompagner le Mali sur cette voie.

74. Le Représentant spécial et les membres du Comité local de suivi de la transition politique continueront de mobiliser activement toutes les parties prenantes en vue de trouver des solutions consensuelles aux problèmes qui se font jour.

75. Je demeure préoccupé par la lenteur de l'application de l'Accord de paix. Concernant les engagements pris pour accélérer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il importe d'accomplir des progrès concrets afin d'y parvenir, comme prévu de longue date. L'achèvement du déploiement des unités reconstituées dans le nord du Mali demeure une priorité importante. Les tactiques d'atermoiement doivent être abandonnées dans l'intérêt commun de la paix et du



développement. Les divergences doivent être réglées dans le cadre des mécanismes établis. Je m'inquiète par conséquent de l'enlisement des pourparlers au sein du cadre consultatif intermalien. J'exhorte les parties signataires à reprendre, sans plus tarder, les consultations sur la mise en œuvre des engagements respectifs qu'elles ont pris. Je me félicite de l'attachement de l'équipe de médiation internationale à jouer un rôle plus important, y compris par l'exercice de ses pouvoirs d'arbitrage, en vue d'aider les parties à forcer l'impasse et à instaurer une confiance réciproque. La participation active des femmes aux processus politique et de paix doit également être renforcée. Il importe de redoubler d'efforts à cet égard pour mettre en place l'observatoire des femmes.

76. Je suis consterné par les attaques meurtrières perpétrées par des groupes extrémistes et violents contre des civils et contre les forces nationales, régionales et internationales au Mali et dans la région du Sahel. Les attaques brutales visant les forces de sécurité et les civils ces derniers mois mettent une fois de plus en relief la nécessité urgente d'intensifier les réponses globales sur les plans politique et de la sécurité face à la menace croissante de l'extrémisme violent. Je suis particulièrement préoccupé par la situation qui règne dans le centre du Mali, où la présence de groupes extrémistes violents et d'autres groupes armés a des répercussions négatives sur la vie de la plupart des populations. Ces groupes répandent la violence, les menaces physiques et la peur et étendent leur contrôle sur de nombreux territoires, tout en établissant d'autres formes de gouvernance répressives. Les soldats de la paix de la MINUSMA font tout leur possible pour exécuter leur mandat dans cette région des plus instables, souvent au péril de leur vie. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation considérable récente des attaques contre les camps et le personnel de la MINUSMA au moyen de méthodes de plus en plus complexes. Neuf soldats de la paix ont perdu la vie dans de telles attaques depuis mon précédent rapport, faisant le sacrifice ultime au service de la paix. Je condamne ces actes odieux dans les termes les plus vigoureux et rappelle qu'ils peuvent constituer un crime contre l'humanité. J'exhorte les autorités maliennes à demander des comptes aux auteurs de ces actes.

77. Je salue les efforts faits par le Gouvernement de transition en vue d'élaborer une stratégie globale consolidée, axée sur les aspects politiques, pour le centre du Mali, et j'appuie sa mise en œuvre effective, une fois qu'elle aura été parachevée. L'engagement au plus haut niveau des autorités sera essentiel à cet égard. La MINUSMA participera activement à ce processus. Je renouvelle à ce propos mon appel en vue du renforcement des capacités du personnel en tenue de la Mission afin que son aptitude à appuyer les autorités nationales sur le plan de la protection des civils s'en trouve améliorée, comme recommandé dans mon rapport sur l'adaptation et l'effectif autorisé de la MINUSMA ([S/2021/657](#)).

78. Les violations des droits humains et les atteintes à ces droits se poursuivent sans relâche dans plusieurs régions du Mali. Je condamne fermement ces violations et demande l'ouverture d'enquêtes rapides pour en traduire les auteurs en justice. Ceci est particulièrement important lorsque des éléments des forces de défense et de sécurité y sont impliqués. Nous devons défendre les droits humains et le droit humanitaire international. Le non-respect de ces obligations juridiques internationales entache la confiance dans les institutions de l'État et renforce indirectement les activités déstabilisatrices des groupes extrémistes, violents et criminels. Je me félicite de la volonté manifestée par le Gouvernement de transition de lutter contre l'impunité des violations des droits humains et rappelle que l'ONU se tient constamment prête à épauler ces efforts.

79. Je suis encouragé par la nouvelle dynamique suscitée par l'élaboration et l'application de plans d'action visant à aborder la question des violences sexuelles commises pendant les conflits et celle des enfants touchés par les conflits armés. La

signature par le Gouvernement de transition d'un plan d'action visant à lutter contre les violences sexuelles dans les conflits offre une occasion importante de trouver des solutions durables aux causes structurelles des violences sexuelles et fondées sur le genre au Mali.

80. Je félicite le Représentant spécial, le personnel civil et en tenue de la MINUSMA et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Ils travaillent dans des conditions éprouvantes au Mali, pour aider le Gouvernement de transition et la population maliens à instaurer une paix, une sécurité et un développement durables. Je condamne dans les termes les plus énergiques les attaques terroristes commises contre le personnel et les installations des Nations Unies et j'exhorte les autorités nationales à accélérer les enquêtes sur ces crimes et à en poursuivre les auteurs. Je remercie les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que la société civile et les organisations humanitaires, de participer à l'action visant à stabiliser la situation au Mali et à soulager les souffrances du peuple malien qui est le plus durement touché par la violence. Je demande aux donateurs de continuer de fournir les ressources indispensables pour répondre aux besoins humanitaires. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, aux membres du Conseil de sécurité et aux États Membres qui soutiennent la MINUSMA dans l'exécution de son mandat.

Annexe

Carte

